



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°60

Date de Publication 23 MAI 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité 23 MAI 2022
Date de la convocation
10 mai 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT
Mme MATEO à Mme le Maire
Mme LOVERA à M. DE CANEVA
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
Mme VEILEX à M. DENONFOUX
M BOYER à M. FAVIER
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la gratuité d'un stage sportif dans le cadre des activités proposées par l'espace jeunes.

A la demande de Madame le Maire, monsieur FIGAROLI expose à ses collègues que dans le cadre de sa politique sportive, la commune de Cassis organise des stages sportifs pour les enfants de 12 à 17 ans, à chaque vacance scolaire. Ils permettent aux jeunes de se rencontrer, de découvrir et pratiquer des activités sportives.

Parmi les activités et jeux proposés par l'espace jeunes, un tournoi « ciné-action » (interaction entre les jeux virtuels et l'activité physique et sportive) a été organisé. Il est proposé de récompenser le vainqueur de ce tournoi par l'octroi d'un stage sportif gratuit lors des prochaines activités pour les adolescents fréquentant l'Espace Jeunes.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'accepter le principe de la gratuité d'un stage sportif pour le vainqueur du tournoi « ciné-action », et par conséquent renoncer à une recette d'un montant de 60 € au profit du vainqueur du tournoi,

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

